



Stratégie de développement des espaces verts publics dans les quartiers Nord-Est

Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger

« Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes »

Rapport-préavis N° 2020 / 11

Lausanne, le 9 avril 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Ce rapport-préavis fait l'inventaire des espaces verts existants dans le quartier urbanistique n° 12 Sallaz / Vennes / Séchaud et propose une stratégie de développement de ceux-ci. Il présente le développement des promenades paysagères, l'aménagement de nouveaux parcs et le renforcement du réseau écologique. Basée sur des principes de mise en réseaux, cette stratégie a pour objectif d'améliorer la qualité de vie en conciliant rôle social et fonction écologique. Il ne sollicite aucun crédit d'investissement.

2. Objet du rapport-préavis

Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité annonce sa volonté de préserver le patrimoine naturel et de porter un soin particulier à la gestion des espaces verts et publics¹. Ceux-ci sont en effet une partie de la réponse qu'une Ville, à son échelle, peut apporter aux enjeux climatiques globaux : ils garantissent l'infiltration de l'eau, permettent aux arbres de se développer, luttent contre le réchauffement urbain et favorisent la biodiversité².

Depuis plusieurs années, la Municipalité fait le choix de développer des espaces verts de qualité pour et avec les quartiers. Les processus de participation, mis en place pour chaque nouvel aménagement, garantissent une prise en compte de la vie sociale déjà existante dans le quartier et une appropriation réussie par les habitants. Comme annoncé dans le préavis N° 2018/03 « Politique d'accessibilité universelle », une attention particulière sera apportée à l'accessibilité des espaces verts pour les personnes à mobilité réduite (PMR). De même, les liens entre le paysage et les sens seront recherchés dans le cadre du développement des promenades paysagères, de l'aménagement des parcs et du renforcement du réseau écologique, afin que le bien-être des habitant-e-s ne soit pas oublié.

Le présent rapport-préavis pose un diagnostic actualisé des espaces verts publics du quartier urbanistique n° 12 Sallaz / Vennes / Séchaud et propose une stratégie de développement de ces derniers. Le cloisonnement reconnu du quartier invite à reconnecter entre eux et à développer les espaces verts, qu'il s'agisse de promenades paysagères, de parcs ou du réseau écologique.

Ce rapport-préavis vient en réponse au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes ». Ce postulat demande à la Municipalité d'étudier un plan de développement des espaces publics cités et propose la création d'un nouveau parc public.

Aucun crédit d'investissement n'est sollicité.

¹ « Veiller à un développement urbain attentif à la préservation du patrimoine naturel et architectural, ainsi qu'aux équilibres sociaux des quartiers. Dans le cas de densification du milieu bâti existant, porter un soin particulier à l'intégration architecturale des projets, à l'accompagnement des habitants et à la gestion des espaces verts et publics. », Une ambition pour Lausanne, Programme de législature 2016-2021, chapitre 1 « Développer ».

² « Encourager un entretien écologique de l'espace public et de l'espace privé. Conserver les espaces de pleine terre afin de garantir l'infiltration de l'eau, permettre aux arbres de se développer, lutter contre le réchauffement urbain et favoriser la biodiversité », Une ambition pour Lausanne, Programme de législature 2016-2021, chapitre 2 « Pérenniser ».

3. Table des matières

1.	Résumé	1
2.	Objet du rapport-préavis	1
3.	Table des matières.....	2
4.	Préambule	2
4.1	Notions et cadre communal	2
4.2	Périmètre d'étude.....	3
5.	Etat des lieux.....	4
5.1	Les espaces verts publics.....	4
5.2	Le réseau écologique.....	6
6.	Stratégie.....	8
7.	Plan d'actions.....	8
7.1	Les promenades paysagères	8
7.2	Les parcs.....	10
7.3	Le réseau écologique (voir figures 3 et 4)	11
7.4	Synthèse des actions.....	12
8.	Impact sur le développement durable.....	12
9.	Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap	12
10.	Réponse au postulat de Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes »	13
10.1	Rappel du postulat.....	13
10.2	Réponse de la Municipalité.....	13
11.	Aspects financiers	13
11.1	Incidences sur le budget d'investissement	13
11.2	Incidences sur le budget de fonctionnement	13
12.	Conclusions.....	14

4. Préambule

4.1 Notions et cadre communal

Le plan de développement des espaces publics demandé par le postulant s'inscrit dans le cadre des démarches entreprises lors de la révision (en cours) du plan directeur communal (PDCoM), à savoir la mise en place d'un maillage vert³ à l'échelle de la ville.

Le diagnostic établi dans ce cadre a démontré d'une part que le nord-est de la ville possède des qualités écologiques à pérenniser et des déficits de connexions à résorber ; et d'autre part, que les quartiers sont relativement cloisonnés et que l'accessibilité aux espaces verts n'est de ce fait pas optimale.

Ce rapport-préavis traite principalement des espaces publics dits « verts », tels que définis dans le concept de maillage vert. Les principes élaborés visent à développer de nouveaux espaces verts et créer des liaisons paysagères et écologiques dans ce secteur de ville.

³ Le concept de maillage vert est défini par la mise en réseau de l'ensemble des composantes vertes et bleues de la Commune. Les composantes vertes sont : les terres agricoles, la forêt, l'arborisation structurante, les espaces verts privés, les espaces verts publics (parcs), les espaces verts récréatifs (places de jeux), les espaces verts sportifs, les potagers et les cimetières. Les composantes bleues sont : les rives du lac, les cours d'eau et leurs embouchures, les étangs et mares. Les éléments de liaison entre les composantes vertes et bleues sont : les liaisons écologiques et les promenades paysagères. Les éléments de transition sont : les franges urbaines, les clairières agricoles et les lisières forestières. (Voir volet thématique Nature, paysages et agriculture du PDCoM en cours de révision.)

4.2 Périmètre d'étude

figure 1 : périmètre du quartier urbanistique n° 12 Sallaz / Vennes / Séchaud



Le périmètre considéré dans le présent rapport-préavis concerne le quartier urbanistique n° 12 quartier urbanistique n° 12 Sallaz / Vennes / Séchaud⁴. Toutefois, les cloisonnements évoqués ci-dessous rappellent qu'un quartier ne peut pas uniquement être défini spatialement : les espaces utilisés socialement ainsi que les relations de proximité contribuent aussi à déterminer un quartier⁵.

Géographiquement, ce quartier est délimité à l'ouest par le bois de Sauvabelin et à l'est par le bois de Chenaule. Au nord, il suit la limite communale avec Epalinges. Au sud, il s'étend jusqu'à la place de la Sallaz.

Cerné par les deux grands espaces naturels que sont Sauvabelin et Rovéréaz (parcs d'agglomération, qui ont fait l'objet d'aménagements récents)⁶, et traversé par la Vuachère et son cordon boisé, le quartier est en lien étroit avec la nature. Si ces éléments naturels et la topographie qui les accompagne sont d'une grande richesse, ils représentent également des limites souvent infranchissables qui cloisonnent les quartiers. Ainsi, l'accessibilité à certains espaces verts publics et la diversité des usages de ces derniers mériteraient d'être renforcées.

En termes de cloisonnement, ce sont surtout les infrastructures routières (autoroute, route de Berne, route d'Oron) qui isolent les divers secteurs d'habitation.

⁴ La Ville de Lausanne est répartie en 17 quartiers urbanistiques, composés de secteurs. Le quartier n° 12 Sallaz / Vennes / Séchaud est composé des huit secteurs suivants : La Sallaz, Vennes, Route de Berne, Valmont, Grangette, Praz-Séchaud, Chemin des Roches et Grand-Vennes. Voir Présentation des quartiers lausannois : <https://www.lausanne.ch/officiel/statistique/quartiers.html>.

⁵ Le rapport-préavis N° 2018/12 « Politique des quartiers : première étape » explore les différentes manières de définir le concept de quartier.

⁶ Projet de renaturation du parc de Sauvabelin et projet d'agriculture urbaine à Rovéréaz.

5. Etat des lieux

5.1 Les espaces verts publics

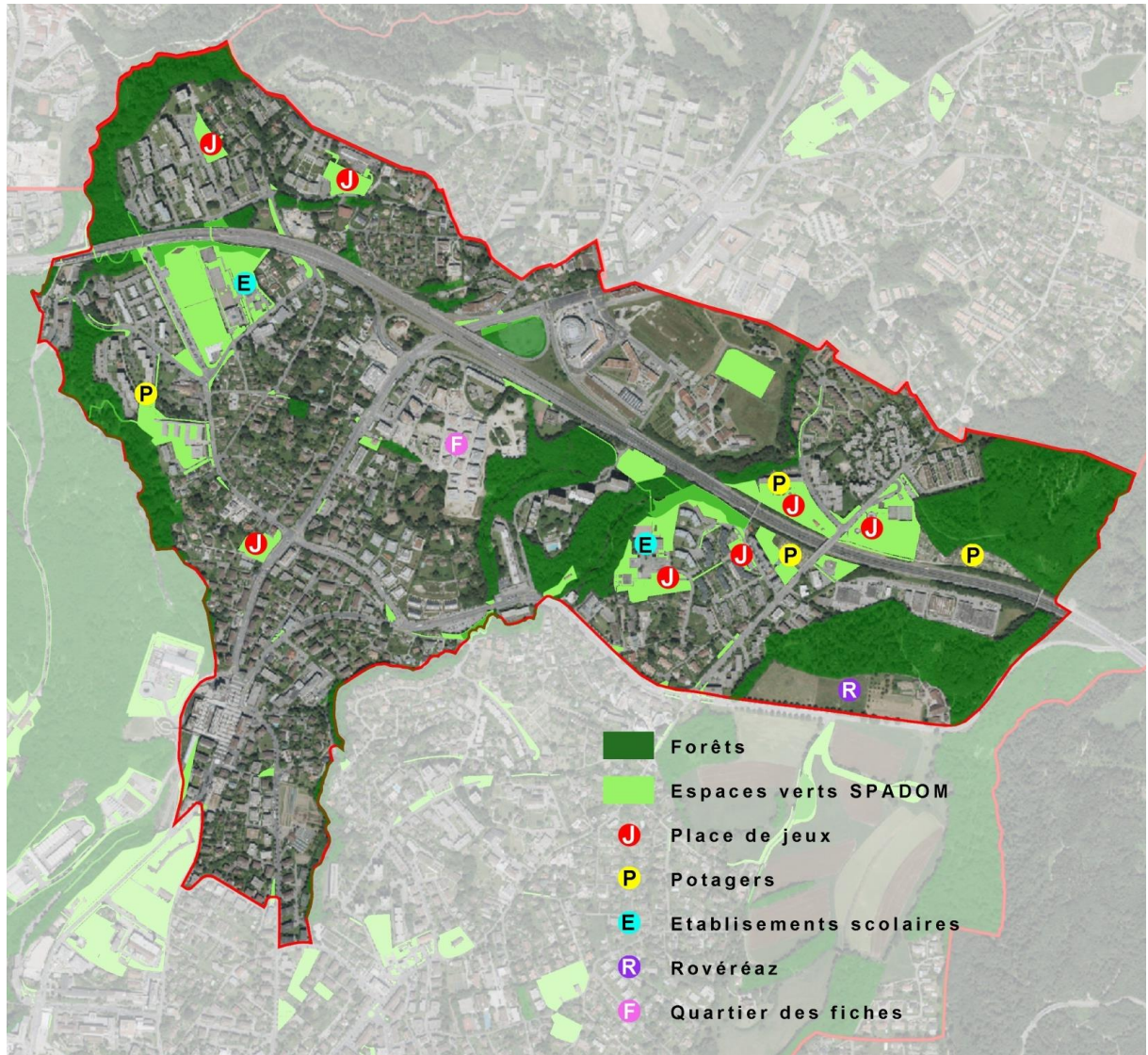


figure 2 : plan de répartition des espaces verts publics existants

Le présent chapitre inventorie les espaces verts publics existants dans le quartier, à savoir :

5.1.1 Rovéréaz (au nord)

Le site de Rovéréaz est depuis quelques années en pleine mutation avec le projet d'agriculture urbaine qui s'y développe. La révision en cours du plan d'affectation (PA) permettra le passage de zone intermédiaire à zone agricole, confirmant ainsi la vocation agricole du site. Si le projet fait la part belle à la culture biologique, l'aspect social est également au cœur des attentes (le marché, l'accueil à la ferme, le potager participatif, la réinsertion sociale, etc.). Les nombreuses possibilités de promenades dans le vaste domaine en font un espace vert public majeur pour la Ville et plus particulièrement pour les quartiers voisins.

5.1.2 Rovéréaz (Château Fallot)⁷

La Municipalité a initié la mise en place d'une zone réservée communale à Rovéréaz, au lieu-dit « Château Fallot », afin de maintenir les atouts d'un espace vert unique à Lausanne, au bénéfice d'un large bassin de population. Elle fait ainsi appel à une mesure exceptionnelle, dans le sillage de sa politique climatique.

5.1.3 Le quartier des Fiches

Le concept d'urbanisation du quartier des Fiches a permis un aménagement des espaces verts d'usage collectif, ouverts à toutes et à tous. Ces aménagements restent toutefois prioritairement destinés aux habitant-e-s du quartier.

5.1.4 Les jardins potagers

En matière de jardinage, il existe différentes offres sur la Commune et dans le quartier :

- les jardins familiaux - il existe neuf jardins familiaux sur le territoire communal, l'un d'entre eux, celui du Bois-des-Biolles (créé en 1978), se situe dans le quartier des Boveresses ;
- les plantages - spécialité lausannoise, 17 plantages ont vu le jour depuis 1996. Plus récemment, deux nouveaux plantages participatifs ont été créés aux Plaines-du-Loup et aux Falaises. Le premier des 17 plantages « traditionnels », celui de Boissonnet (créé en 1996), ainsi que celui de Praz-Séchaud (créé en 2009), se situent dans le périmètre des quartiers Nord-Est ;
- les potagers scolaires pédagogiques - sur l'ensemble de la Ville, 22 établissements scolaires (école, gymnase, école supérieure, centre de vie infantine, APEMS) ont mis en place des potagers dans leurs préaux. Les collèges de Boissonnet et de Coteau-Fleuri en bénéficient.
- les potagers urbains - afin de diversifier l'offre en jardinage et répondre à des demandes citoyennes spécifiques, la Ville met à disposition d'associations ou des maisons de quartier, des parcelles pouvant être cultivées de manière simple. Sur les 14 espaces cultivés en ville, aucun ne se situe dans le périmètre traité dans le présent préavis ;
- le potager sur le réservoir du Service de l'eau - le long de l'avenue des Boveresses et de l'autoroute, on notera encore la présence de parcelles potagères gérées de longue date par le Service de l'eau (parcelle n° 7'374).

5.1.5 Les établissements scolaires

Il s'agit des établissements scolaires de Grand-Vennes et de Coteau-Fleuri, ainsi que l'école des Fiches, actuellement en construction. Ce sont des espaces de respiration précieux dans le tissu urbain. Intéressants pour la population, ils sont ouverts au public en dehors du temps scolaire (fin de journée, vacances scolaires, week-end).

5.1.6 Le Biopôle

Ces parcelles cantonales non bâties font l'objet d'un plan d'affectation cantonal (PAC Vennes) pour l'installation d'activités en lien avec le domaine des sciences de la vie (Biopôle). Dans le cadre de négociations avec le Canton, la Ville a fortement contribué à la réalisation d'un nouveau biotope, aménagé notamment comme zone refuge pour la bécassine sourde, une espèce d'oiseau rare dans la région.

⁷ Voir le communiqué de presse du 02.02.2020 « Château Fallot » : Mise en place d'une zone réservée communale pour la préservation du caractère d'un site exceptionnel www.lausanne.ch

5.2 Le réseau écologique

Le périmètre considéré comprend trois zones stratégiques du sous-réseau forestier, représentées par les bois de Sauvabelin à l'ouest, les bois de la Chenaule à l'est et le cordon boisé de la Vuachère au centre. Deux liaisons situées au nord du périmètre les unit.

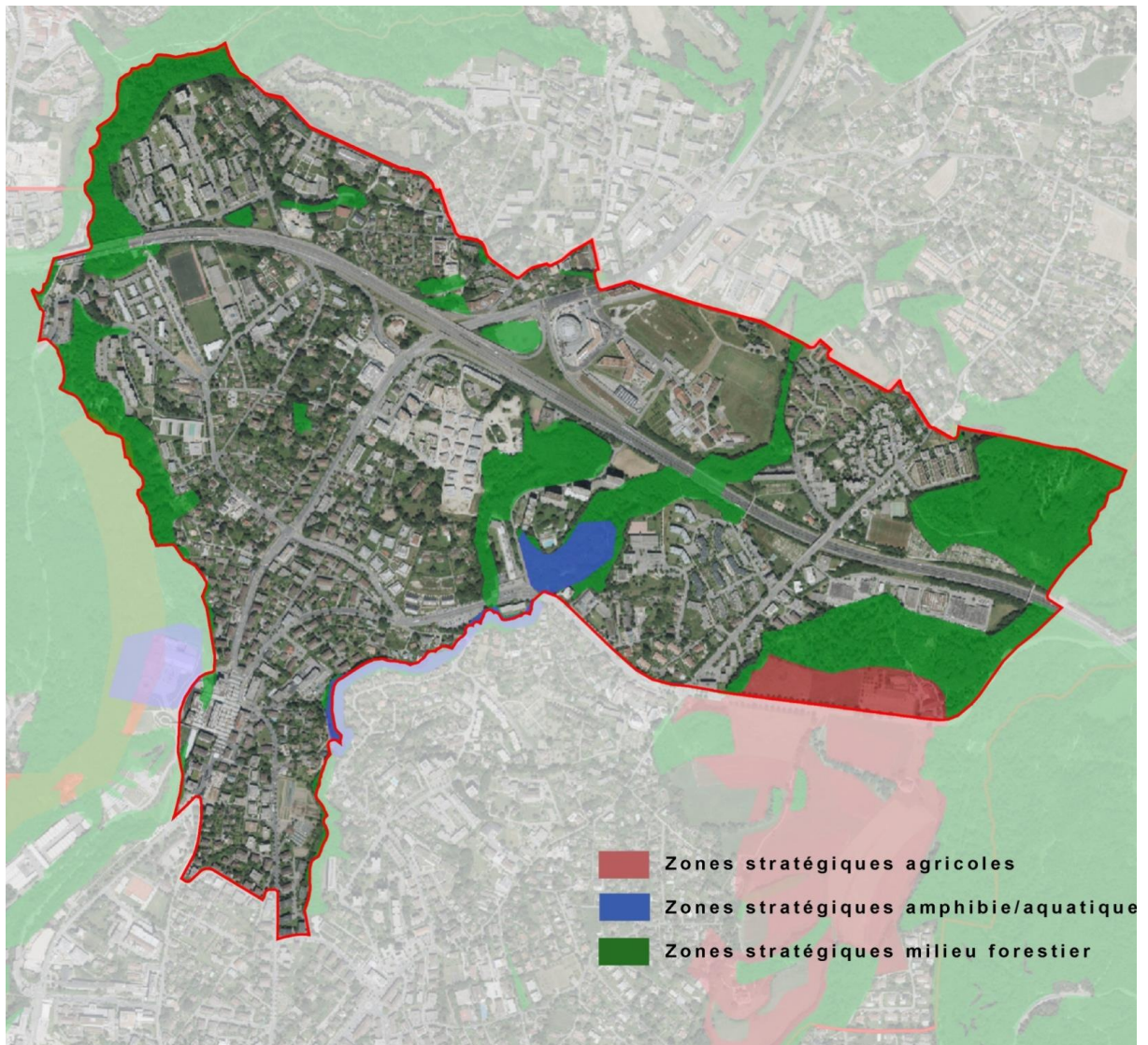


figure 3 : plan des zones stratégiques du réseau écologique

Les cours d'eau du Flon et de la Vuachère forment deux liaisons du sous-réseau amphibie/aquatique. La Vuachère, ainsi que les biotopes aménagés aux abords de l'usine d'incinération de TRIDEL S.A., situés sur le tracé du Flon, sont des zones stratégiques pour ce sous-réseau.

Enfin, le secteur de Rovéréaz est considéré comme une zone à haut potentiel pour le sous-réseau agricole.

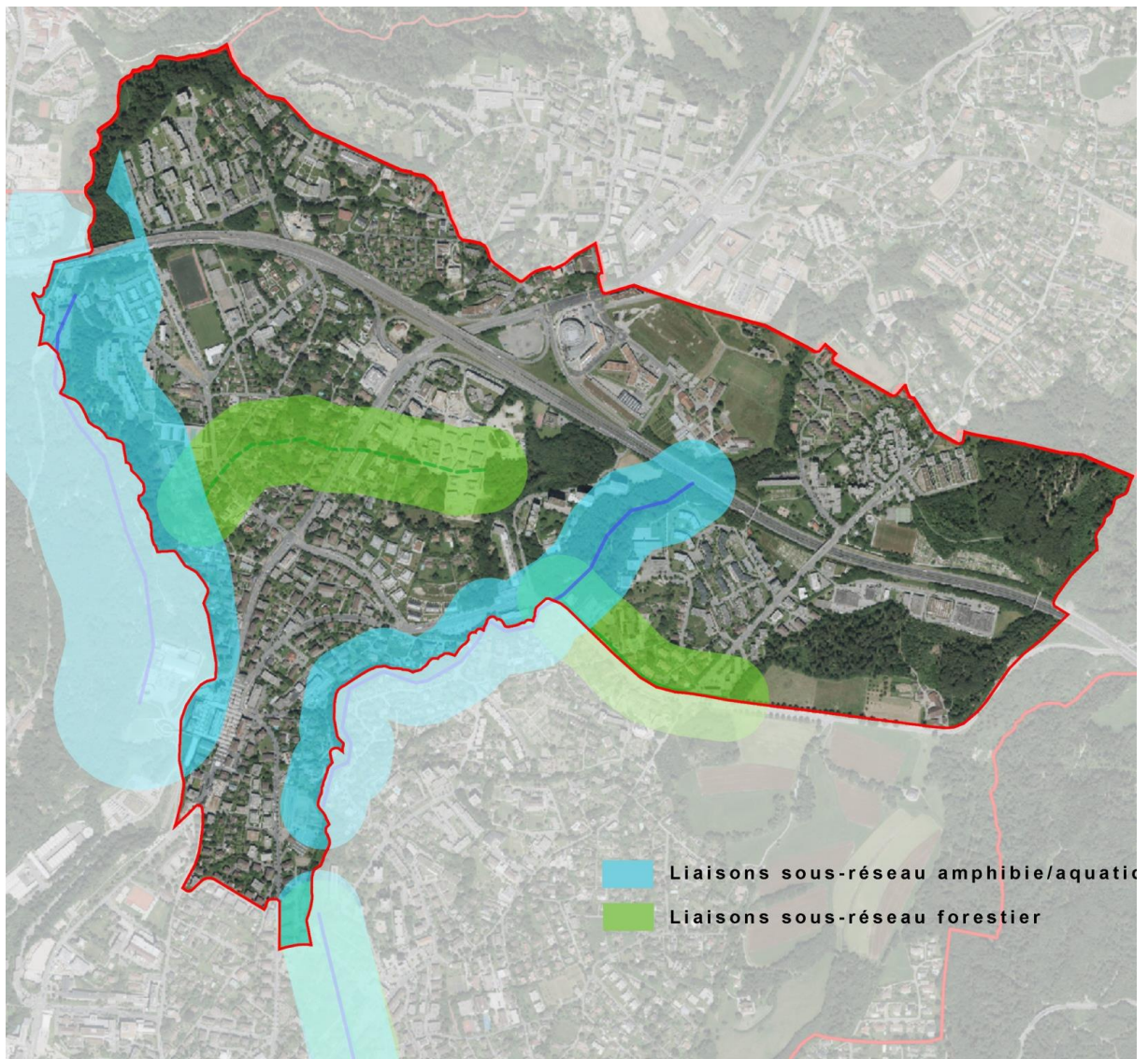


figure 4 : plan des liaisons biologiques du réseau écologique

6. Stratégie

Quatre objectifs sous-tendent la stratégie de développement des espaces verts publics pour le quartier n° 12 Sallaz / Vennes / Séchaud:

1. améliorer l'accessibilité aux espaces verts - décroisonner les secteurs du quartier ;
2. diversifier les usages des espaces verts existants ;
3. créer de nouveaux espaces de détente ;
4. préserver les zones stratégiques du réseau écologique et renforcer ses liaisons biologiques.

Ainsi, la Municipalité propose de valoriser et de mettre en réseau un ensemble d'espaces verts diversifiés, connectés entre eux par des promenades paysagères. La mise en œuvre de ces promenades, coordonnée avec le maillage écologique, visera un équilibre harmonieux entre fonctions écologiques et accueil du public (loisirs, détente, etc.). Ces éléments sont développés aux chapitres 7.1 et 7.3.

Il s'agira de s'appuyer sur les structures naturelles existantes (forêts, cours d'eau, vallons, etc.) pour la création de ces réseaux. L'objectif sera de développer des itinéraires et des franchissements qui préserveront les zones stratégiques du réseau écologique (zones de tranquillité pour la faune) tout en assurant une continuité piétonne et une accessibilité aux divers espaces verts. Des interventions de désimperméabilisation et de végétalisation seront réalisées tout au long des promenades paysagères dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie et de lutte contre les îlots de chaleur. Ces itinéraires permettront également de valoriser, voire de créer de nouveaux espaces. Certains sites pourront ainsi être repensés et aménagés en parcs selon les attentes de la population. Un safari urbain sera notamment organisé pour identifier les sites à enjeux et des démarches participatives seront organisées pour l'aménagement de sites spécifiques. Ce point est développé au chapitre 7.2.

7. Plan d'actions

7.1 Les promenades paysagères

L'objectif premier des promenades paysagères telles que développées dans le cadre de la révision (en cours) du plan directeur communal (PDCOM)⁸ est de mettre en réseau les différents espaces verts existants afin d'améliorer leur accessibilité pour la population. « Le développement des promenades, déplacements à but non fonctionnel, met en valeur les richesses du paysage lausannois, sa topographie, les vues sur les grands paysages, la découverte de la ville, de ses « joyaux », tout autant pour les autochtones que pour les touristes. Outre leur rôle de révélateur de l'identité paysagère lausannoise, les promenades permettent de relier, du nord au sud ou de l'est à l'ouest, les espaces verts, les parcs remarquables, ainsi que les éléments emblématiques du patrimoine urbain. La concrétisation d'un réseau de promenades au cœur de la ville est un atout de taille pour Lausanne, riche en contrastes et diversités. »⁹

Pour le quartier urbanistique n° 12 Sallaz / Vennes / Séchaud, deux promenades paysagères sont planifiées :

7.1.1 La « promenade des Bois »

Cette promenade permettra de relier les bois de Sauvabelin à ceux de la Chenaule en traversant celui de la Vuachère, le long des courbes de niveau. L'itinéraire traverse le quartier d'ouest en est et relie les principaux espaces verts en révélant des parcelles communales dont l'usage pourrait être amélioré. Les établissements scolaires sont également intégrés dans le choix de l'itinéraire de la promenade, offrant un cheminement alternatif intéressant pour les écoliers. À l'écart des grands axes de mobilité, elle permet de découvrir le quartier et son identité sous un angle différent, plus proche de la nature. La création de cette promenade bénéficiera également au réseau écologique, notamment en renforçant les liaisons du sous-réseau forestier (voir chapitre 7.3).

⁸ Voir la mesure « Créer un réseau de promenades paysagères reliant les principales entités paysagères de la ville », volet thématique Nature, paysages et agriculture du Plan directeur communal en cours de révision.

⁹ Selon le programme d'actions Nature, paysages et agriculture (document technique du PDCOM).

7.1.2 La « promenade de la Vuachère »¹⁰

Cette promenade traverse quant à elle le quartier du nord au sud, en suivant la rivière. Si l'itinéraire est existant, il présente certains conflits avec les zones stratégiques du réseau écologique. Il est proposé d'étudier ponctuellement des modifications d'itinéraire afin de préserver des zones de tranquillité pour la faune, tout en assurant une continuité piétonne. Le nouveau tracé permettra également de révéler divers sites ayant un potentiel de valorisation intéressant.

7.1.3 Principes d'aménagement

Afin de permettre une lecture cohérente de ces deux promenades, une attention particulière sera portée sur la matérialité des revêtements, le mobilier, ainsi que la signalétique. Afin de limiter nombre de panneaux, une application Smartphone sera développée pour accompagner les promeneur·euse·s sur chacun des itinéraires. Les revêtements perméables seront choisis prioritairement, des bancs adaptés à tous seront intégrés le long des itinéraires et un projet de signalétique sera développé pour chacune des promenades. En ce qui concerne la signalétique actuelle du sentier du Renard, celle-ci va être mise à jour et complétée.

A plus large échelle, une coordination avec les communes voisines a permis d'inscrire ces deux promenades dans la continuité du réseau de ballades développé par le schéma directeur de l'Est lausannois¹¹.

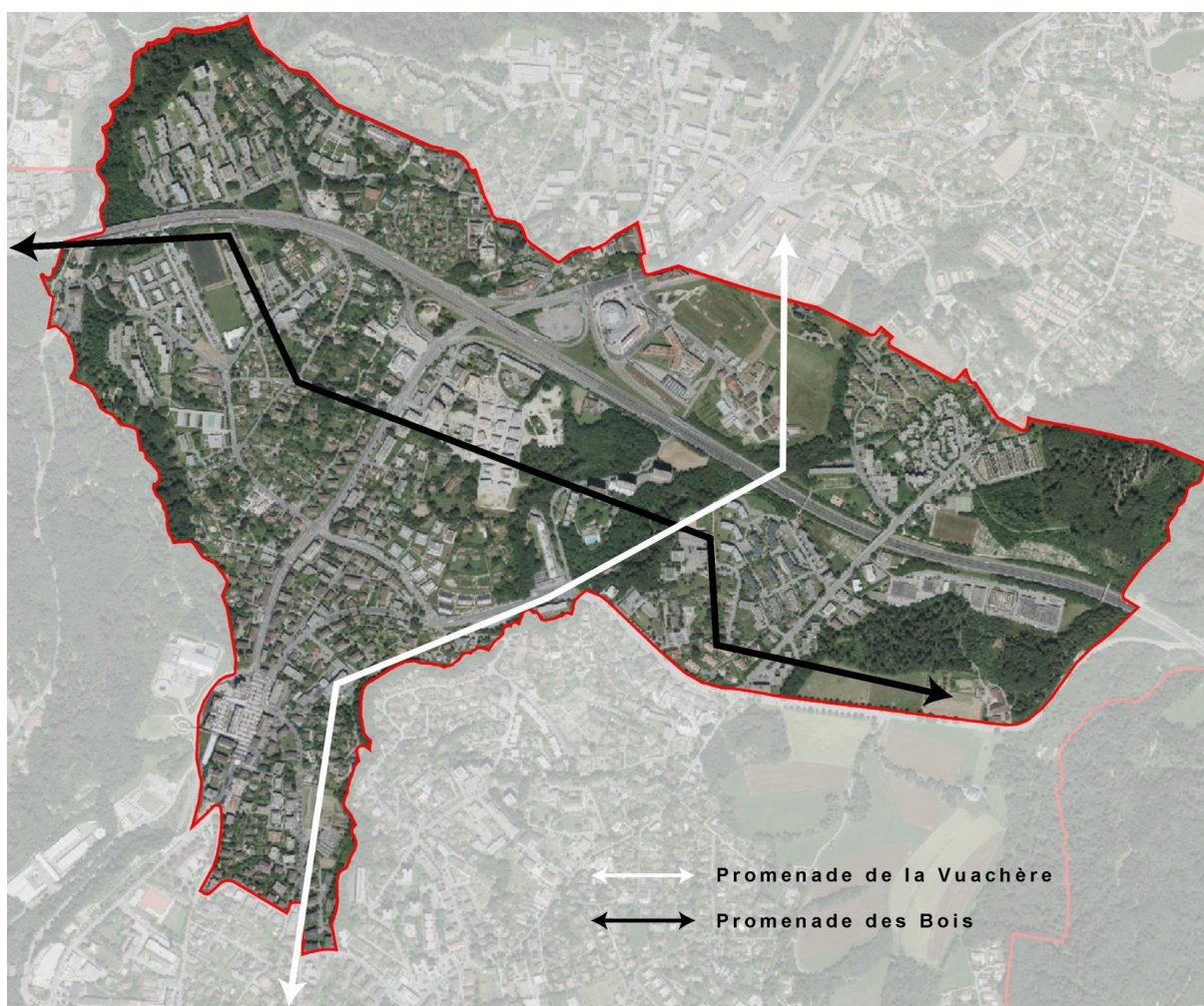


Figure 5 : schéma de la « promenade des bois » et de la « promenade de la Vuachère »

¹⁰ Appelée aussi sentier du Renard.

¹¹ Voir l'étude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois. www.est-lausannois.ch.

7.2 Les parcs

Au 4^e paragraphe de son postulat, M. Eggenberger identifie « plusieurs espaces qui pourraient être avantageusement transformés en espace verts publics ». Le présent chapitre passe en revue les trois sites mentionnés et apporte des réponses quant à la faisabilité d'un éventuel aménagement. Afin de compléter la réflexion, quatre sites supplémentaires ont été pris en considération.

7.2.1 Sites identifiés par le postulant¹² :

— Rovéréaz

La valorisation du site va se poursuivre avec le projet d'agriculture urbaine en cours, des actions en faveur du réseau écologique et des actions pour l'accueil du public. Pour ce faire, il est prévu notamment de développer les activités de maraîchage et d'arboriculture fruitière ; de mettre en place un verger ; de mettre à disposition de la population des jardins familiaux¹³ ; d'améliorer le réseau des cheminements piétonniers (notamment en créant un nouveau chemin reliant Praz-Séchaud au carrefour des Fauvettes) ; de préserver les valeurs paysagères et patrimoniales du site en implantant judicieusement les différents types de cultures et leurs infrastructures, d'intégrer le domaine dans le réseau agro-écologique (renaturation du Riolet, gestion des eaux à ciel ouvert et création de biotopes, plantation d'arbres et de haies vives, etc.) ; de renforcer les activités d'accueil du public (jardinage, vente de produits, formation à la permaculture, accueil pédagogique, etc.). L'ensemble de ces mesures permettront de renforcer la vocation de Rovéréaz comme parc d'agglomération.

— Le parking P+R de Valmont

Pour l'heure, le parking joue un rôle important dans le dispositif de stationnement voulu par la Ville (P+R en entrée de ville pour favoriser un accès au centre en transport public). Au vu de son taux d'occupation, le parking étant saturé, une diminution du nombre de places de stationnement n'est pas souhaitable pour l'instant. Son maintien ou une évolution de son exploitation sera revue à moyen terme, dans le cadre de l'évolution future de la politique générale des P+R en lien avec la révision du PDCom et en coordination avec la politique cantonale des parkings d'accueil. Néanmoins, une amélioration de son traitement paysager et de ses abords est envisagée. Malgré la proximité des infrastructures routières, ce site occupe une place importante dans le réseau écologique et dans le maillage vert (jonction du ruisseau de Vennes et de la Vuachère).

— Les terrains de part et d'autre de l'autoroute

La couverture de l'autoroute offrirait une opportunité de créer un véritable parc de quartier permettant la liaison entre les secteurs de Praz-Séchaud et Grangette. Pour l'heure, des études de faisabilité et des négociations avec l'Office fédéral des routes (OFROU) sont en cours. Si la volonté de créer un parc à cet endroit est réelle, les procédures nécessaires, notamment l'élaboration d'un plan d'affectation, ne permettent pas de planifier une réalisation à moyen terme.

7.2.2 Sites complémentaires identifiés :

— Le parc des Fiches

Le projet d'aménagement du parc des Fiches est en cours de développement. Une démarche participative est menée avec les habitant·e·s du quartier. Ce parc public viendra compléter les espaces verts du quartier et sera mis à disposition de l'ensemble de la population.

¹² Parmi les sites potentiels, trois sont identifiés et cités par le postulant M. Eggenberger comme lieux devant faire l'objet d'une étude (4^e paragraphe du postulat).

¹³ Un projet de jardin familial d'un nouveau type est en cours d'étude à Rovéréaz, notamment sans infrastructure fixe et en agriculture biologique.

— Victor-Ruffy

Les parcelles aux abords de la ferme située à l'avenue Victor-Ruffy 66 présentent un très fort potentiel pour y développer un nouveau parc au cœur de la ville. Le parc qui se développera sur les parcelles communales mêlera judicieusement les fonctions de production (agriculture urbaine), de détente et de loisirs (équipements publics), et les fonctions écologiques (préservation de la Vuachère par une modification du tracé du sentier du même nom). Une cohérence d'ensemble avec les parcelles privées avoisinantes devrait être trouvée. Un préavis spécifique à cet objet sera soumis prochainement au Conseil communal.

— Les établissements scolaires (de Grand-Vennes et de Coteau-Fleuri)

Les établissements scolaires présentent un potentiel de valorisation certain car ils bénéficient souvent de belles qualités spatiales. Concernant Coteau-Fleuri, un projet de réaménagement des espaces, comprenant l'arborisation, la réfection des revêtements (désimperméabilisation) et le renouvellement des équipements (mobilier, jeux, etc.) est en projet, avec le concours des habitants du quartier et des usagers. Ces propositions s'intègrent dans une réflexion plus large d'amélioration de la qualité de vie dans les préaux scolaires menées par différents services, en collaboration avec les directions des établissements scolaires.

— Le Biopôle

Le plan d'affectation cantonal (PAC Vennes) prévoit la création de divers espaces verts publics pour accompagner les constructions planifiées. Ainsi, il est notamment prévu la création d'un espace vert de dégagement le long du cordon de la Vuachère, des vergers, des promenades, l'aménagement de biotopes ainsi que la plantation d'arbres majeurs et d'un grand mail arboré.

7.3 Le réseau écologique (voir figures 3 et 4)

Au niveau du sous-réseau forestier, il est important de renforcer la perméabilité des liaisons reliant les bois de Sauvabelin et de la Chenaule au cordon boisé de la Vuachère. L'aménagement de la promenade paysagère des Bois décrite au chapitre 7.1.1 pourrait participer à renforcer ces liaisons, en plantant des haies, des bosquets et des arbres indigènes. Par ailleurs, une réorganisation (hiérarchisation) des réseaux de cheminements dans les massifs boisés traversés, permettrait de limiter la pression du public sur les fonds de vallons. Ainsi, la mise en valeur d'un itinéraire reliant les Fiches à Valmont, couplée à un déplacement du sentier du Renard qui longe le cours d'eau de la Vuachère, permettrait de limiter l'impact de l'homme et la pression exercée sur ce milieu. De même, la création d'une liaison entre Praz-Séchaud et Rovéréaz permettra de mieux « canaliser » le public et limiter l'impact sur la forêt, tout en améliorant l'accès au domaine. Pour la création de ces liaisons, il s'agira dans un premier temps d'effectuer une analyse des besoins tout en maintenant les potentiels d'implantation.

Concernant les cours d'eau, la qualité des eaux du Flon et de la Vuachère est qualifiée de moyenne à bonne¹⁴. La naturalité des berges et du lit de ces rivières assez encaissées est partiellement dégradée¹⁵ en raison de la présence de collecteurs d'évacuation des eaux usées apparents et perturbant le flux des eaux. En outre, le tronçon de la Vuachère situé en aval de la route d'Oron est très atteint en raison de nombreux murs de soutènement liés à la forte densité d'habitations proches des rives. Le sentier de la Vuachère, qui passe souvent en fond de vallon, pourrait en être éloigné par endroits afin de conserver la tranquillité de cet axe de déplacement pour la faune. Un troisième cours d'eau (le Riolet) est quant à lui enterré. Une partie de son tracé fait l'objet d'une étude de remise à ciel ouvert.

Pour le sous-réseau agricole, le site de Rovéréaz est principalement concerné. De par son exploitation en culture biologique, la ferme de Rovéréaz contribue fortement au développement de ce sous-réseau.

¹⁴ Flon : « bon », Vuachère : « moyen », selon suivi IBCH (analyse de la macro-faune benthique) par le Service de l'eau.

¹⁵ Flon : « peu atteint », Vuachère : « peu à très atteint », selon rapport du Plan Général sur l'Evacuation des Eaux (PGEE), commune de Lausanne (2014).

7.4 Synthèse des actions

Actions	Calendrier	Sources de financement
La promenade des Bois	2021 – 2023	Rapport-préavis N° 2018/42 : « Concept directeur "Nature en ville" de la Commune de Lausanne » et futurs crédits-cadres annuels du SPADOM à voter
La promenade de la Vuachère	2019 – 2020	Solde Rapport-préavis N° 2011/02 : « Finalisation du chemin piétonnier de la Vuachère »
Rovéréaz	2020 – 2022	Montant prévu au plan des investissements (à voter dans un préavis spécifique – Ferme de Rovéréaz – Travaux complémentaires)
Le parking P+R de Valmont	2021 – 2023	Rapport-préavis N° 2018/42 : « Concept directeur "Nature en ville" de la Commune de Lausanne » et futurs crédits-cadres annuels du SPADOM à voter
Les terrains de part et d'autre de l'autoroute	Selon avancement du projet de l'OFROU	Financement prévu aux futurs crédits-cadres annuels du SPADOM à voter
Le parc des Fiches	2018-2020	Montant réservé par les investisseurs privés du quartier des Fiches et rapport-préavis N° 2017/46 : « crédit-cadre annuel 2018 du SPADOM »
Victor-Ruffly	2022-2024	Montant prévu au plan des investissements (à voter dans un préavis spécifique – fermes urbaines et parcs agricoles)
Les établissements scolaires (de Grand-Vennes et de Coteau-Fleuri)	2021-2023 (à définir avec le Service des écoles)	Financement à coordonner avec le Service des écoles et futurs crédits-cadres annuels du SPADOM à voter
Le Biopôle	Planification cantonale	Financement cantonal
Actions en faveur du maillage écologique	2019-2021	Rapport-préavis N° 2018/42 : « Concept directeur "Nature en ville" de la Commune de Lausanne »

8. Impact sur le développement durable

L'ensemble des propositions présentées dans ce préavis vise à améliorer la qualité de vie en conciliant rôle social et fonction écologique. D'un point de vue social, de nouveaux lieux de rencontre et d'échange dans l'espace public sont proposés. Sous l'angle environnemental, les interventions proposées visent à renforcer le réseau écologique et amener plus de nature en ville afin d'augmenter la biodiversité sur le territoire communal.

9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Les propositions d'aménagement développées dans le présent préavis ont été pensées dans un souci d'inclusion. Les promenades et les divers aménagements seront accessibles aux personnes à mobilité réduites. Une attention particulière sera portée sur les pentes, les revêtements et le mobilier mis en place.

10. Réponse au postulat de Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes »

10.1 Rappel du postulat

Par son postulat, déposé le 23 juin 2013 et renvoyé pour étude et rapport le 9 septembre 2014, le postulant invite la Municipalité à :

- étudier un plan de développement des espaces publics du quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes qui réponde aux besoins des habitant·e·s et propose la création d'un nouveau parc public.

10.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité estime avoir répondu à la demande du postulant par la stratégie et le plan d'actions décrits aux chapitres 6 et 7.

11. Aspects financiers

11.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

Le financement des projets détaillés au point 7.4, sera assuré par les différents objets inscrits au Plan des investissements 2020-2023

Concernant la promenade de la Vuachère, le solde (CHF 209'000.-) du montant voté (CHF 330'000.) dans le préavis N° 2011/02¹⁶ pourra servir à financer les modifications d'itinéraire envisagées.

11.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

¹⁶ Voir chapitre 5 « Chemin piétonnier de la Vuachère » du préavis N° 2011/02 « Réfection des réseaux de collecteurs communaux et intercommunaux de concentration des eaux usées dans les cours d'eau – Finalisation du chemin piétonnier de la Vuachère ».

12. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2020 / 11 de la Municipalité, du 9 avril 2020 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de valider la stratégie de développement des espaces verts publics dans les quartiers Nord-Est ;
2. d'accepter la réponse au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter